

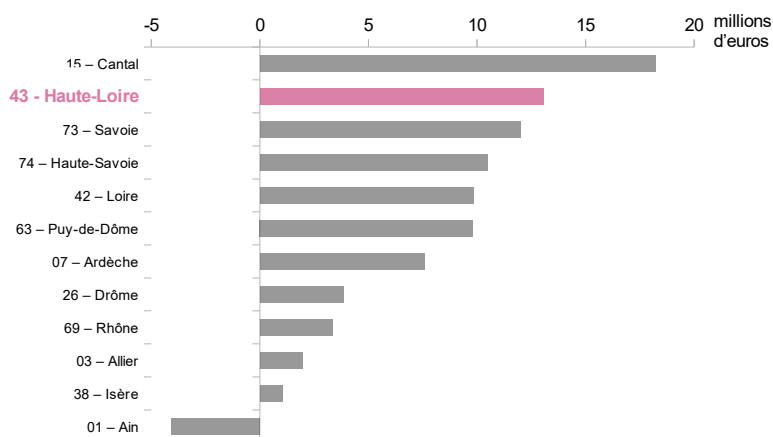
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de la Haute-Loire

La Haute-Loire, 2^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

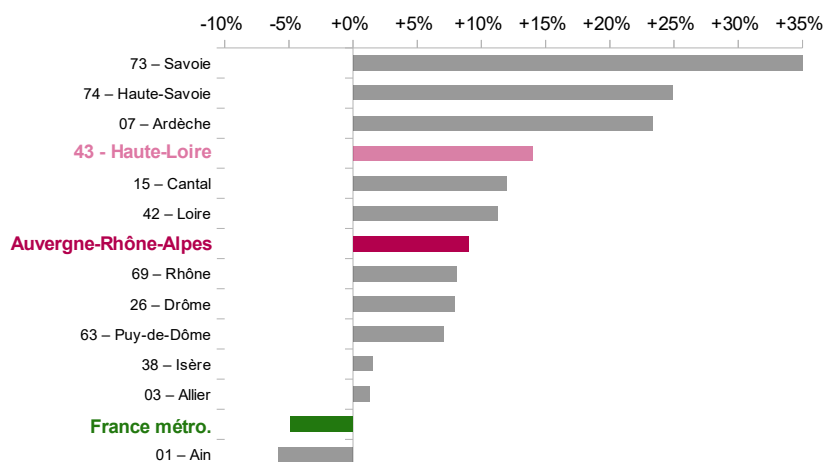


- Gain pour le département : + 13 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

La Haute-Loire, 4^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



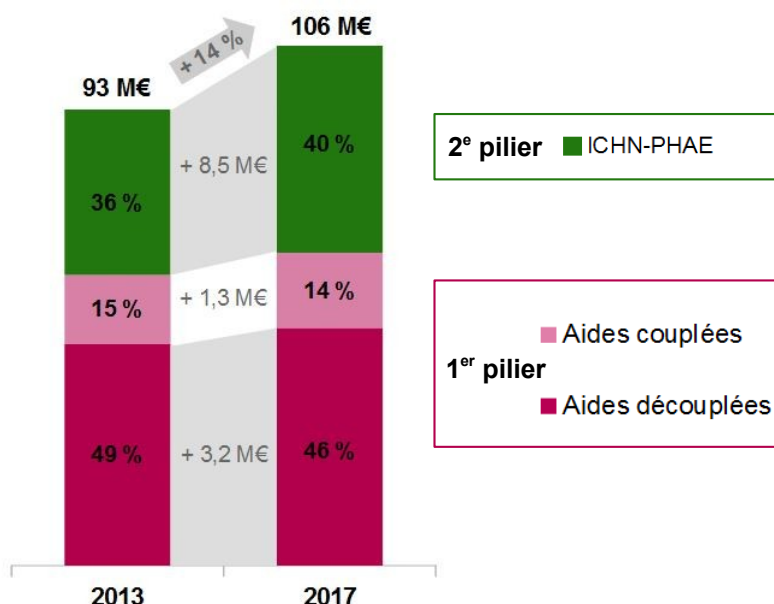
- Gain pour le département : + 14,0 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 106 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 8,5 M€ et + 4 points dans le montant total des aides)
- Poids des aides découplées plus faible qu'en région (46 % contre 55 % en 2017)

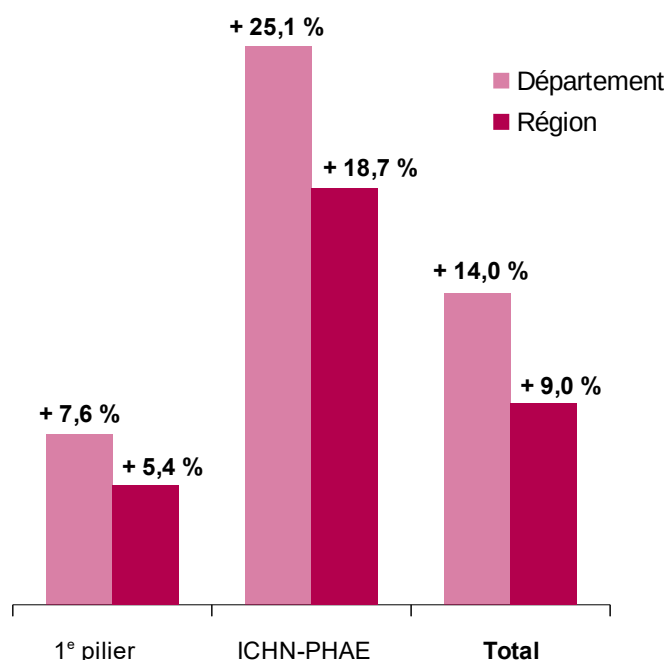


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Plus forte augmentation des aides en Haute-Loire qu'au plan régional dans toutes les catégories

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

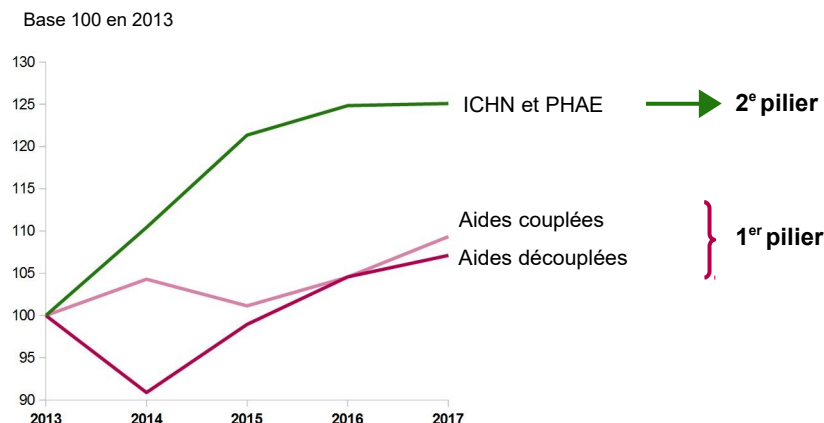
- Plus forte augmentation du montant total des aides en Haute-Loire qu'au plan régional entre 2013 et 2017 (+ 5 points)



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2015

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées sur toute la période à l'exception de 2015
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 21 % soit + 2 700 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire* plus élevé dans la Haute-Loire qu'au niveau régional (+ 5 100 € contre + 3 900 €)

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	11 056	4 733	14 462	10 070	22 609
2015	(€)	11 135	5 070	14 645	11 901	24 795
2017	(€)	12 723	5 509	16 713	12 793	27 708
Gain / perte entre 2013 et 2017		(€)	(€)	(€)	(€)	(€)
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
		+1 667	+776	+2 251	+2 724	+5 099
		+15,1	+14,1	+13,5	+21,3	+18,4

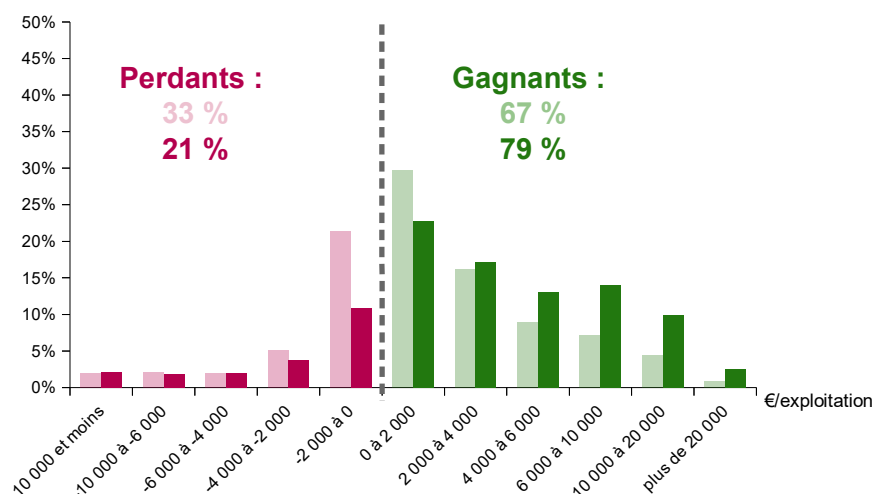
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Impact positif de la réforme pour 79 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 317 exploitations



- 2015 : 67 % d'exploitations gagnantes
2017 : 79 % d'exploitations gagnantes (soit + 12 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour le tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 53 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

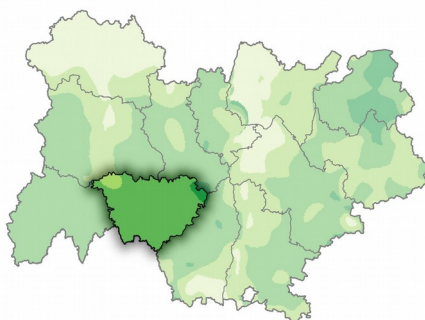
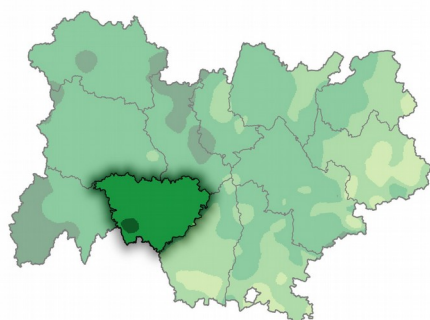
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare

1^{er} pilier

ICHN



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN majoritairement comprise entre 150 et 225 €/ha de SAU

Montants en €/ha de SAU *

- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

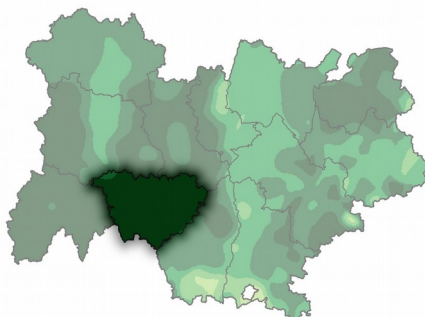
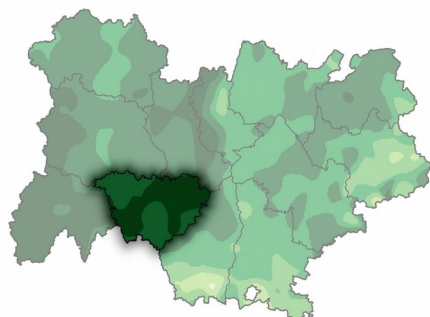
* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare

2013
1^{er} pilier et
ICHN-PHAE*

2017
1^{er} pilier et ICHN



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides homogènes sur la quasi-totalité du département en 2017 avec un montant de 400€/ha et plus

Montants en €/ha de SAU **

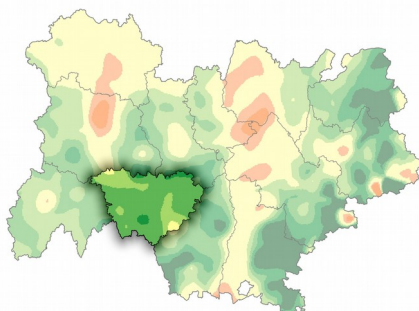
- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017
1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU **

- 100 et plus
- 75 à 100
- 50 à 75
- 25 à 50
- 25 à 25
- 50 à - 25
- 50 et moins

Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides dans tout le département le plus souvent de 50 à 75 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

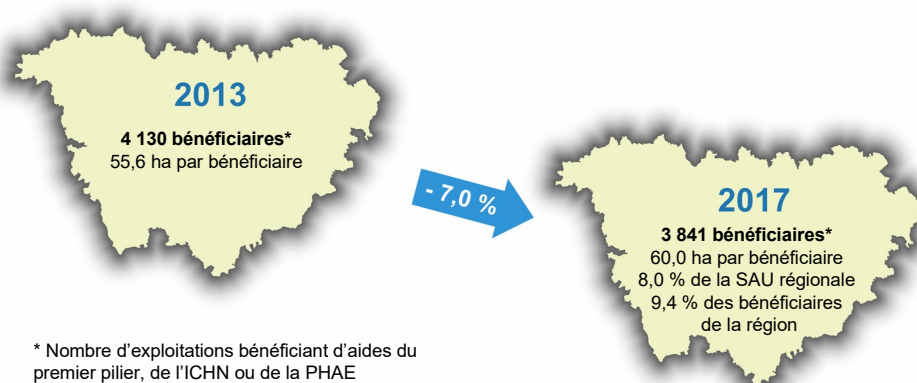
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	59,5	59,2	64,0	+4,5
DPU	45,4	-	-	-
DPB	-	24,5	23,1	-
Verdissement	-	15,0	15,9	-
Paieement redistributif *	-	4,6	9,0	-
Paieement additionnel JA	-	0,7	0,6	-
Total aides découplées	45,4	44,9	48,6	+3,2
Aide aux bovins allaitants	7,0	6,1	6,5	-0,5
Aides aux bovins laitiers	4,6	4,8	4,6	+0,0
Aides ovins/caprins	2,5	2,7	2,7	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,7	1,7	+1,7
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	+0,0
Total aides couplées	14,1	14,3	15,5	+1,3
2^e pilier	33,9	41,1	42,4	+8,5
ICHN	27,8	41,1	42,4	+14,6
PHAE	6,1	-	-	-6,1
Agriculture biologique	1,1	1,4	ND	-
MAET/MAEC	0,8	0,5	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,1	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	0,1	0,2	0,2	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	93,4	100,3	106,4	+13,0

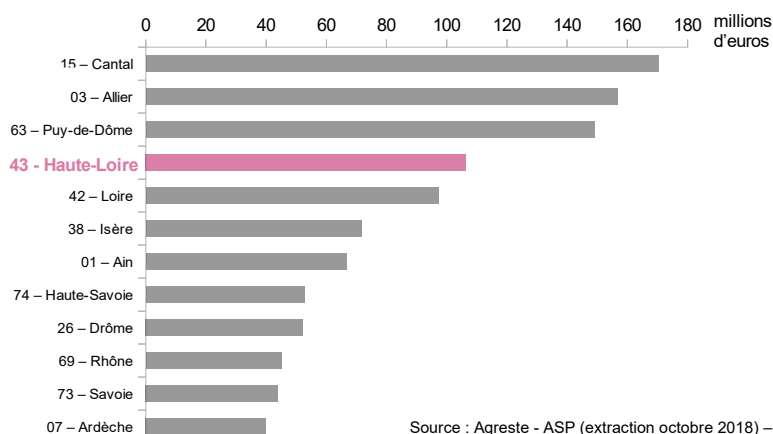
* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

			2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées		Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)			Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)			Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>